

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 SG 125 : Subvention à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse) pour l'organisation de la 7e édition du festival Cinébanlieue.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Extra muros.

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000€ est attribuée à l'association Extra muros afin qu'elle organise la 7e édition du festival Cinébanlieue

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2012.